

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2409

27 décembre 2006

SOMMAIRE

Amira, S.à r.l., Echternach	115627	Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.A., Luxembourg	115604
Amira, S.à r.l., Echternach	115628	Market Place Kapital Development (MKD) S.A., Luxembourg	115617
Anna Chromy Foundation Holding S.A., Mamer	115624	Mascotte S.A., Luxembourg	115590
Arado Invest S.A., Luxembourg	115617	Mascotte S.A., Luxembourg	115590
Belval Plaza I Apartments, S.à r.l., Luxembourg	115600	Myosotis S.A., Luxembourg	115598
Belval Plaza I Mall, S.à r.l., Luxembourg	115600	Nouvelle Terrest S.A., Remich	115608
Belval Plaza II Apartments, S.à r.l., Luxembourg	115601	Palais Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg	115627
Belval Plaza II Mall, S.à r.l., Luxembourg	115601	Parsimony Brothers S.A., Luxembourg-Kirchberg	115625
BRE/Hotel Holdco, S.à r.l., Luxembourg	115625	PNA S.A., Luxembourg-Kirchberg	115625
BRE/Hotel Holdco, S.à r.l., Luxembourg	115626	Procom Consult S.A., Luxembourg	115624
Cairnbulg Securities, S.à r.l., Petange	115609	Quasar Immo S.A., Luxembourg-Kirchberg	115624
Charterhouse Poppy III, S.à r.l., Luxembourg	115609	Real Estates Brokerage S.A., Luxembourg	115600
Charterhouse Poppy III, S.à r.l., Luxembourg	115610	Repco 13 S.A., Luxembourg	115586
Clay Tiles Management S.A., Luxembourg	115622	Repco 13 S.A., Luxembourg	115590
Crescent Euro Industrial III, S.à r.l., Luxembourg	115595	Repco 22 S.A., Luxembourg	115612
Crescent Euro Industrial III, S.à r.l., Luxembourg	115598	Repco 22 S.A., Luxembourg	115616
Eau Vive Lux, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	115617	Repco 23 S.A., Luxembourg	115591
Financière Blandine Holding S.A., Luxembourg	115586	Repco 23 S.A., Luxembourg	115595
Fri-el International Holding S.A., Luxembourg	115611	Repco 24 S.A., Luxembourg	115618
Futurimmo Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg	115632	Repco 24 S.A., Luxembourg	115622
Giochi Preziosi Lussemburgo S.A., Luxembourg	115616	Repco 27 S.A., Luxembourg	115604
Happy Baby, S.à r.l., Luxembourg	115601	Repco 27 S.A., Luxembourg	115608
Hubis S.A., Greiveldange	115612	Rügen S.A., Luxembourg	115611
Ibertrans (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	115611	Seahorse S.A., Luxembourg-Kirchberg	115624
International Finance Consulting S.A., Luxembourg	115616	Seven Holdings, S.à r.l., Luxembourg	115628
Ironlux S.A., Luxembourg-Kirchberg	115632	Seven Holdings, S.à r.l., Luxembourg	115629
KHB Krankenhausberatungs- und Prüfungsgesellschaft, MBH, Luxembourg	115617	Severland S.A., Luxembourg	115617
Latin Real Estate Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg	115627	Société Anonyme des Chau de Contern, Contern	115599
Luxdynamic S.A., Luxembourg	115604	Société de Location de Bateaux de Plaisance - So.Lo.Bat S.A., Luxembourg	115599
Luxmedica S.A., Ehlange-sur-Mess	115598	Telpick S.A., Luxembourg-Kirchberg	115598
Luxmedica S.A., Ehlange-sur-Mess	115598	Venthone S.A., Windhoff	115625
M.M.Warburg-LuxInvest S.A., Luxembourg	115599	Waterway Holding S.A., Luxembourg	115611
Macete S.A., Luxembourg	115629	Waterway Management S.A., Luxembourg	115611
Macete S.A., Luxembourg	115632		

FINANCIERE BLANDINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.114.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 2006

- La société LOUV, S.à r.l., Société à Responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat.
- Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Certifié sincère et conforme

FINANCIERE BLANDINE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126288.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

REPCO 13 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 112.942.

In the year two thousand six, on the tenth day of October.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of REPCO 13 S.A., a company having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, incorporated under the laws of Luxembourg, by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler, known as Maître Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, dated on December 23, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, dated on March 21, 2006, number 584 registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 112.942 (hereinafter referred to as the «Company»).

The extraordinary general meeting is presided by Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Maître Catherine Delsemme, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Maître Violaine Couturier, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer draw up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of EUR 33,000.- (thirty three thousand Euro) divided into 2,478 A Shares and 822 B Shares (the A Shares and together with the B Shares being «the Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraph 2; 14.2; 16.2; 18.2 and 18.3 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:

1.1 «**Art. 8.1.** The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»

1.2 «**Art. 8.9.** Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.»

1.3 «**Art. 8.11.** A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.»

1.4 «**Art. 11. paragraph 2.** The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.»

1.5 **«Art. 14.2.** None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.»

1.6 **«Art. 16.2.** It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.»

1.7 **«Art. 18.2 and 18.3.**

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.»

2. Granting of authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda;

3. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to modify Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraph 2; 14.2; 16.2; 18.2 and 18.3 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:

1.1 **«Art. 8.1.** The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»

1.2 **«Art. 8.9.** Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.»

1.3 **«Art. 8.11.** A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.»

1.4 **«Art. 11. paragraph 2.** The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.»

1.5 **«Art. 14.2.** None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.»

1.6 **«Art. 16.2.** It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.»

1.7 **«Art. 18.2 and 18.3.**

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.»

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolved to grant authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN & PARTNERS to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

There being no further business, the Chairman closes the meeting.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de REPCO 13 S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.942, constituée en vertu d'un acte du notaire Léon Thomas Metzler, connu sous le nom de Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 21 mars 2006, numéro 584 (ci-après dénommée la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente nomme comme Secrétaire Maître Catherine Delsemme, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme Scrutatrice Maître Violaine Couturier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, la présidente, le secrétaire et la scrutatrice dressent la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur le mandataire, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

La présidente déclare et requiert du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social de EUR 33.000,- (trente trois mille euros) représenté par 2.478 Actions A et 822 Actions B, (les actions A et les Actions B sont désignées ensemble comme les «Actions»), sont présents ou valablement représentés à l'assemblée générale. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider pour tous les points mentionnés à l'agenda sans qu'il y eu de convocation préalable.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Modification des Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraphe 2; 14.2; 16.2; 18.2 et 18.3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

1.1 **«Art. 8.1.** Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.»

1.2 **«Art. 8.9.** Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»

1.3 **«Art. 8.11.** Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.»

1.4 **«Art. 11. paragraphe 2.** Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.»

1.5 **«Art. 14.2.** Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que

de telles matières n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.»

1.6 **«Art. 16.2.** L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.»

1.7 Art. 18.2 et 18.3.

«18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.»

«18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.»

2. Autorisation donnée à (i) tout administrateur de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda.

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant elle-même comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et passé par un vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de modifier les Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraphe 2; 14.2; 16.2; 18.2 et 18.3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

1.1 **«Art. 8.1.** Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.»

1.2 **«Art. 8.9.** Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»

1.3 **«Art. 8.11.** Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.»

1.4 **«Art. 11. paragraphe 2.** Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.»

1.5 **«Art. 14.2.** Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.»

1.6 **«Art. 16.2.** L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.»

1.7 Art. 18.2 et 18.3.

«18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.»

«18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé d'autoriser (i) tout administrateur de la Société ou (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg, à effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président met fin à la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Rabia, C. Delsemme, V. Couturier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2006, vol. 539, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2006.

J. Seckler.

(126538.2/231/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

REPCO 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 112.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 novembre 2006.

J. Seckler

Le notaire

(126539.3/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

MASCOTTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.294.

Complément à la réquisition concernant la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2004

Il y a lieu de préciser les catégories A et B des administrateurs:

1) Les administrateurs de Catégorie A sont: Mme Luisella Moreschi et Mme Angela Cinarelli et les mandats des administrateurs de Catégorie B sont: Mme Patricia Jupille et Mme Frédérique Vigneron.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour MASCOTTE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126295.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

MASCOTTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.294.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 8 mai 2006

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur de Catégorie A Mme Angela Cinarelli avec effet immédiat et nomme en son remplacement Mme Sonia Delfini, demeurant à Luxembourg, au 8, boulevard Royal.

Son mandat s'achèvera avec celui de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale de 2007.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour MASCOTTE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126305.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

REPCO 23 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 114.186.

In the year two thousand six, on the tenth day of October.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of REPCO 23 S.A., a company having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, incorporated under the laws of Luxembourg, by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler, known as Maître Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, dated on February 13, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, dated on May 6, 2006, number 895, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 114.186. The articles of association have been amended for the last time by virtue of a deed of Maître Jean Seckler dated on September 15, 2006, not yet published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (hereinafter referred to as the «Company»).

The extraordinary general meeting is presided by Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Maître Catherine Delsemme, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Maître Danielle Kolbach, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer draw up the attendance list, which, after having been signed *in varietur* by the proxyholder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of EUR 227,310.- (two hundred twenty-seven thousand three hundred ten Euro) divided into 17,071 A Shares and 5,660 B Shares (the A Shares and together with the B Shares being «the Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraph 2; 14.2; 16.2; 18.2 and 18.3 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:

1.1 Article 8.1

«The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»

1.2 Article 8.9

«Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by videoconference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies' Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.»

1.4 Article 11. paragraph 2

«The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.»

1.5 Article 14.2

«None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or, represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.»

1.6 Article 16.2

«It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.»

1.7 Articles 18.2 and 18.3

«18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies' Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.»

2. Granting of authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda.

3. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to modify Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraph 2; 14.2; 16.2; 18.2 and 18.3 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:

1.1 Article 8.1

«The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»

1.2 Article 8.9

«Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by videoconference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.»

1.4 Article 11. paragraph 2

«The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.»

1.5 Article 14.2

«None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or, represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.»

1.6 Article 16.2

«It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires, in such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.»

1.7 Articles 18.2 and 18.3

«18.2. At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies' Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.»

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolved to grant authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN & PARTNERS to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

There being no further business, the Chairman closes the meeting.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de REPCO 23 S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.186, constituée en vertu d'un acte du notaire Léon Thomas Metzler, connu sous le nom de Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 13 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 6 mai 2006, numéro 895. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Jean Seckler, en date du 15 septembre 2006, non encore publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (ci-après dénommée la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente nomme comme Secrétaire Maître Catherine Delsemme, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme Scrutatrice Maître Danielle Kolbach, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, la présidente, le secrétaire et la scrutatrice dressent la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur le mandataire, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

La présidente déclare et requiert du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social de EUR 227.310,- (deux cent vingt-sept mille trois cent dix euros), représentés par 17.071 Actions A et 5.660 Actions B, (les actions A et les Actions B sont désignées ensemble comme les «Actions»), sont présents ou valablement représentés à l'assemblée générale. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider pour tous les points mentionnés à l'agenda, sans qu'il y eu de convocation préalable.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Modification des Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraphe 2; 14.2; 16.2; 18.2 et 18.3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

1.1 Article 8.1

«Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.»

1.2 Article 8.9

«Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateurs) est/sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.»

1.4 Article 11. paragraphe 2

«Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.»

1.5 Article 14.2

«Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur, ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées, à l'unanimité, par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.»

1.6 Article 16.2

«L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.»

1.7 Articles 18.2 et 18.3

«18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.»

«18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.»

2. Autorisation donnée à (i) tout administrateur de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda.

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant elle-même comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et passé par un vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de modifier les Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraphe 2; 14.2; 16.2; 18.2 et 18.3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

1.1 Article 8.1

«Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.»

1.2 Article 8.9

«Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.»

1.4 Article 11. paragraphe 2

«Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domicilié(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.»

1.5 Article 14.2

«Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur, ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées, à l'unanimité, par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.»

1.6 Article 16.2

«L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.»

1.7 Articles 18.2 et 18.3

«18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents, tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.»

«18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé d'autoriser (i) tout administrateur de la Société ou (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg, à effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président met fin à la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Rabia, C. Delsemme, D. Kolbach, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2006, vol. 539, fol. 36, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 novembre 2006.

J. Seckler.

(126887.2/231/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

REPCO 23 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 114.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 novembre 2006.

J. Seckler.

(126888.3/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 116,975.-.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 102.554.

In the year two thousand and six, on the twenty-first of April,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register in Luxembourg under number B 102.554 (the «Company»).

The Company was incorporated pursuant to a deed of the Luxembourg notary Maître Joseph Elvinger dated 7 July 2004, published in the Mémorial C number 1085 on 27 October 2004.

The Meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The Chairman requests the notary to act that:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here appended to be registered with the minutes.

2. As appears from the attendance list, the 4,659 representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed beforehand.

3. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(1) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 500.- (five hundred Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 116,475.- (one hundred sixteen thousand four hundred seventy five Euros) to EUR 116,975.- (one hundred sixteen thousand nine hundred seventy five Euros) by creating and issuing 19 (nineteen) Class A Shares and 1 (one) Class B Share with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each and with a share premium of EUR 1,644.06 (one thousand six hundred forty four Euros and six Cents) per new share.

(2) Decision to record the subscription and payment of the new shares by way of contribution in cash.

(3) Decision to amend article 5 of the Articles of Incorporation to reflect the share capital increase.

(4) Miscellaneous.

After deliberation and approval of the foregoing, the shareholders took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount EUR 116,475.- (one hundred sixteen thousand four hundred seventy five Euros) to EUR 116,975.- (one hundred sixteen thousand nine hundred seventy five Euros) by creating and issuing 19 (nineteen) Class A Shares and 1 (one) Class B Share with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each and with a share premium of EUR 1,644.06 (one thousand six hundred forty four Euros and six Cents) per new share.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to record the following subscriptions:

Name of shareholder	Number of shares subscribed
1. CRESCENT EURO INDUSTRIAL INVESTMENTS III LLC, Class A Shares	19
2. UBS REAL ESTATE LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.H., Class B Share	1
Total: Shares	20

All the 20 (twenty) new shares and the share premium have been fully paid in cash so that the amount of EUR 33,392.- (thirty three thousand three hundred ninety two Euros) is at the disposal of the Company.

The documents attesting the payments in cash have been presented to the undersigned notary.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect the share capital increase. Article 5 of the Articles of Incorporation shall now read as follows:

«**Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital is set at EUR 116,975.- (one hundred sixteen thousand nine hundred seventy five Euros), divided as follows:

- 4,445 (four thousand four hundred forty five) class A Shares («parts sociales») (the «Class A Shares»)
 - 234 (two hundred thirty four) class B Shares («parts sociales») (the «Class B Shares»)
- with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the Shareholder's meeting, in accordance with article 13 of the Articles.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,600.- (one thousand six hundred Euro).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-un avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. ayant son siège social à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.554 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résident à Luxembourg, du 7 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1085 le 27 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

1. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

2. Il ressort de la liste de présence que les 4.659 parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

115597

Ordre du jour:

(1) Décision d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 500,- (cinq cent euros) afin de l'augmenter de son montant actuel de EUR 116.475,- (cent seize mille quatre cent soixante-quinze euros) à EUR 116.975,- (cent seize mille neuf cent soixante-quinze euros) par la création et l'émission de 19 (dix-neuf) Parts Sociales de Classe A et 1 (une) Part Sociale de Classe B d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et avec une prime d'émission de EUR 1.644,06 (mille six cent quarante-quatre euros et six centimes) par nouvelle part sociale.

(2) Décision de constater la souscription et la libération des nouvelles parts sociales par apport en numéraire.

(3) Décision de modifier l'article 5 des Statuts afin de traduire l'augmentation de capital.

(4) Divers.

Après délibération et approbation de ce qui précède, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 500,- (cinq cent euros) afin de l'augmenter de son montant actuel de EUR 116.475,- (cent seize mille quatre cent soixante quinze euros) à EUR 116.975,- (cent seize mille neuf cent soixante-quinze euros) par la création et l'émission de 19 (dix-neuf) Parts Sociales de Classe A et 1 (une) Part Sociale de Classe B d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et avec une prime d'émission de EUR 1.644,06 (mille six cent quarante-quatre euros et six centimes) par nouvelle part sociale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de constater les souscriptions suivantes:

Nom de l'associé	Nombre des parts sociales souscrites
1. CRESCENT EURO INDUSTRIAL INVESTMENTS III LLC, Parts Sociales de Classe A	19
2. UBS REAL ESTATE LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.H., Part Sociale de Classe B.	1
Total: Parts Sociales	20

Toutes les 20 (vingt) nouvelles parts sociales et la prime d'émission ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que le montant de EUR 33.392,- (trente trois mille trois cent quatre-vingt-douze euros) se trouve à la disposition de la Société.

Les documents attestant du paiement en numéraire ont été présentés devant le notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de traduire l'augmentation de capital. L'Article 5 des Statuts aura désormais le libellé suivant:

«**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis est fixé à EUR 116.975,- (cent seize mille neuf cent soixante-quinze euros) et est réparti comme suit:

- 4.445 (quatre mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de la classe A (les «Parts Sociales A»)

- 234 (deux cent trente-quatre) parts sociales de la classe B (les «Parts Sociales B»)

d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des Statuts.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la société en raison des présentes, est estimé approximativement à EUR 1.600,- (mille six cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte en original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, vol. 153S, fol. 33, case 10. – Reçu 333,92 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(126659.3/211/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 102.554.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 42444 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

J. Elvinger.

(126660.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

LUXMEDICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3960 Ehlang-sur-Mess, 37, rue du Centre.
R. C. Luxembourg B 73.172.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC03021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(126297.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

LUXMEDICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3960 Ehlang-sur-Mess, 37, rue du Centre.
R. C. Luxembourg B 73.172.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(126301.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

MYOSOTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.403.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 2 mai 2006 tenue extraordinairement le 10 juillet 2006

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Mme Angela Cinarelli avec effet immédiat et nomme en son remplacement Mme Frédérique Vigneron, demeurant à Luxembourg, au 8, boulevard Royal.

Son mandat s'achèvera avec celui de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale de 2007.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour MYOSOTIS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126309.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

TELPICK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 118.531.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 20 novembre 2006 que M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06300. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128424.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

SOCIETE ANONYME DES CHAUX DE CONTERN.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.
R. C. Luxembourg B 7.119.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2006

Sur proposition du Président, l'Assemblée confirme par vote unanime la décision du Conseil d'Administration du 23 février 2006 par laquelle Monsieur Christian Weiler avec adresse privée 35, Bocksberg, L-6614 Wasserbillig a été coopté comme Administrateur de la société.

Sur proposition du Président et conformément à l'article 256 de la loi du 4 mai 1984 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée accepte, par vote unanime, de charger DELOITTE S.A., siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, de la révision des comptes annuels de notre société pour l'exercice 2006.

Contern, le 14 septembre 2006.

S.A. DES CHAUX DE CONTERN

R. Goy / R. Dennewald

Administrateur, Directeur-Général / Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126310.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

SOCIETE DE LOCATION DE BATEAUX DE PLAISANCE - SO.LO.BAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.743.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 19 juin 2006

L'assemblée générale décide d'accepter la démission en tant qu'administrateur de M^e Jean-Marie Verlaine et de Mme Frédérique Vigneron avec effet immédiat et nomme en leur remplacement Dott. Ignazio Bellavista-Caltagirone, demeurant à 98000 Monaco, 2, avenue Hector Otto et Dott.ssa Delia Merlonghi, demeurant à I-00135 Rome, Via Courmayeur 15.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour SOCIETE DE LOCATION DE BATEAUX DE PLAISANCE SO.LO.BAT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126313.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

M.M.WARBURG-LuxInvest S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2018 Luxembourg, 2, place Dargent.
H. R. Luxemburg B 29.905.

Hiermit teilen wir Ihnen mit, das sich folgend aufgeführte Punkte in unserer Gesellschaft geändert haben:
Herr Hans Gerd Thielen (Berufsadresse: Liebigstr. 6, D-60323 Frankfurt) ist am 1. September 2004,
Frau Sabine Büchel (Berufsadresse: 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg) am 1. September 2006 und
Herr Bernhard Kuhn (Berufsadresse: 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg) am 30. Juni 2000
als Mitglied in den Verwaltungsrat eingetreten. Diese Mandate laufen bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2010 stattfinden wird.

Frau Sabine Büchel wurde per 1. Mai 2001 und Herr Mathias Turra (Berufsadresse: 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg) wurde per 1. August 2004 zum Geschäftsführer der M.M.WARBURG-LuxInvest S.A. ernannt und mit der täglichen Geschäftsführung betraut. Die Dauer dieser Mandate ist unbegrenzt.

Der Wirtschaftsprüfer BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. ist ab 1. Januar 2007 bestellt für die Prüfung der Geschäftsführung bis zum Ablaufdatum des Mandats, dem 31. Dezember 2007.

Mit freundlichen Grüßen.

M.M.WARBURG-LuxInvest S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126329.4//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

115600

REAL ESTATES BROKERAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.007.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 29 juin 2006 tenue extraordinairement le 3 août 2006

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Mme Angela Cinarelli et nomme en son remplacement Mme Patricia Jupille, employée privée, demeurant à Luxembourg, 8, boulevard Royal.

2. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron, et Mme Patricia Jupille de l'administrateur délégué Mme Luisella Moreschi ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2012.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.
Pour REAL ESTATE BROKERAGE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126335.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

BELVAL PLAZA I MALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 120.932.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 octobre 2006, lequel acte fut enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 octobre 2006, volume 907, folio 79 case 4, que dans la société BELVAL PLAZA I MALL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le prédit notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 27 octobre 2006, en voie de publication au Mémorial C et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 120.932, le gérant BPF MANAGEMENT B.V. une société de droit néerlandais, avec siège social à Hoevelaken (Pays-Bas), a été révoqué et remplacé par M. Antoon H. Jorna, directeur de société, né à Sneek (Pays-Bas), le 9 avril 1969, demeurant à NL-4101 CC Culemborg, aan de Kleine Kerksstraat 4.

Suite à cette révocation et nomination de M. Antoon H. Jorna, en sa qualité de nouveau gérant de la société BELVAL PLAZA I MALL, S.à r.l., cette dernière se trouve vis-à-vis des tiers valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants, Monsieur Antoon H. Jorna, prénommé et Monsieur Walter Laarhoven, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.-F. Kennedy.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

(126346.3/239/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

BELVAL PLAZA I APARTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 120.931.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 octobre 2006, lequel acte fut enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 octobre 2006, volume 907, folio 79 case 3, que dans la société BELVAL PLAZA I APARTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le prédit notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 27 octobre 2006, en voie de publication au Mémorial C et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 120 931, le gérant BPF MANAGEMENT B.V. une société de droit néerlandais, avec siège social à Hoevelaken (Pays-Bas), a été révoqué et remplacé par Monsieur Antoon H. Jorna, directeur de société, né à Sneek (Pays-Bas), le 9 avril 1969, demeurant à NL-4101 CC Culemborg, aan de Kleine Kerkstraat 4.

Suite à cette révocation et nomination de Monsieur Antoon H. Jorna, en sa qualité de nouveau gérant de la société BELVAL PLAZA I APARTMENTS, S.à r.l., cette dernière se trouve vis-à-vis des tiers valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants, Monsieur Antoon H. Jorna, prénommé et Monsieur Walter Laarhoven, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.-F. Kennedy.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

(126348.3/239/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

115601

BELVAL PLAZA II APARTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 120.933.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 octobre 2006, lequel acte fut enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 octobre 2006, volume 907, folio 79 case 5, que dans la société BELVAL PLAZA II APARTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le prédit notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 27 octobre 2006, en voie de publication au Mémorial C et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 120.933, le gérant BPF MANAGEMENT B.V. une société de droit néerlandais, avec siège social à Hoevelaken (Pays-Bas), a été révoqué et remplacé par Monsieur Antoon H. Jorna, directeur de société, né à Sneek (Pays-Bas), le 9 avril 1969, demeurant à NL-4101 CC Culemborg, aan de Kleine Kerkstraat 4.

Suite à cette révocation et nomination de Monsieur Antoon H. Jorna, en sa qualité de nouveau gérant de la société BELVAL PLAZA II APARTMENTS, S.à r.l., cette dernière se trouve vis-à-vis des tiers valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants, Monsieur Antoon H. Jorna, prénommé et Monsieur Walter Laarhoven, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.-F. Kennedy.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 novembre 2006. J.-J. Wagner.
(126350.3/239/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

BELVAL PLAZA II MALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 120.934.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 octobre 2006, lequel acte fut enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 octobre 2006, volume 907, folio 79 case 6, que dans la société BELVAL PLAZA II MALL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le prédit notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 27 octobre 2006, en voie de publication au Mémorial C et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 120 934, le gérant BPF MANAGEMENT B.V. une société de droit néerlandais, avec siège social à Hoevelaken (Pays-Bas), a été révoqué et remplacé par Monsieur Antoon H. Jorna, directeur de société, né à Sneek (Pays-Bas), le 9 avril 1969, demeurant à NL-4101 CC Culemborg, aan de Kleine Kerkstraat 4.

Suite à cette révocation et nomination de Monsieur Antoon H. Jorna, en sa qualité de nouveau gérant de la société BELVAL PLAZA II MALL, S.à r.l., cette dernière se trouve vis-à-vis des tiers valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants, Monsieur Antoon H. Jorna, prénommé et Monsieur Walter Laarhoven, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.-F. Kennedy.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 novembre 2006. J.-J. Wagner.
(126352.3/239/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

HAPPY BABY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 121.767.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., ayant son siège social à L-1023 Luxembourg, 8, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 39.844,

pour laquelle agit Monsieur Michel Bourkel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse, en sa qualité d'administrateur-délégué de la prédite société, avec pouvoir de l'engager par sa seule signature.

Ladite comparante agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

1) Monsieur Christophe Durieux, dirigeant d'entreprise, demeurant à F-75017 Paris, rue Médéric numéro 8, en vertu d'une procuration lui donnée en date du 16 novembre 2006.

2) Madame Odile Broglin, puéricultrice, demeurant à F-75017 Paris, rue Médéric numéro 8,

en vertu d'une procuration lui donnée en date du 16 novembre 2006.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par la comparante dûment représentée et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de: HAPPY BABY, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, l'associé désireux de sortir de la société pourra en demander la dissolution et la liquidation.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet le conseil et la gestion de structures pour la petite enfance. La société pourra en outre réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par (500) cinq cents parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Par Monsieur Christophe Durieux, le comparant sub 1)	334 parts
2. Par Madame Odile Broglin, le comparant sub 2)	166 parts

Total: cinq cents parts sociales	500 parts
--	-----------

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10. a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille six.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à environ la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

Est nommé gérant de la société, pouvant engager valablement la société par sa seule signature pour une durée indéterminée:

Monsieur Christophe Durieux, dirigeant d'entreprise, demeurant à F-75017 Paris, rue Médéric numéro 8.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bourkel, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2006, vol. 922, fol. 60, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2006.

B. Moutrier.

(129622.3/272/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

115604

Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 103.975.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 36127 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

J. Elvinger
Notaire

(126358.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

LUXDYNAMIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 novembre 2006.

P. Bettingen
Notaire

(126359.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

REPCO 27 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 118.328.

In the year two thousand six, on the tenth day of October.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of REPCO 27 S.A., a company having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, incorporated under the laws of Luxembourg, by virtue of a deed of Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated on June 28, 2006, not yet published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 118.328 (hereinafter referred to as the «Company»).

The extraordinary general meeting is presided by Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Maître Catherine Delsemme, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Maître Violaine Couturier, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer draw up the attendance list, which, after having been signed *in varietur* by the proxyholder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of EUR 33,000.- (thirty-three thousand Euro) divided into 2,478 A Shares and 822 B Shares (the A Shares and together with the B Shares being «the Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraph 2; 14.2; 16.2; 18.2 and 18.3 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:

1.1 Article 8.1

«The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»

1.2 Article 8.9

«Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by videoconference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next

General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies' Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.»

1.4 Article 11. paragraph 2

«The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.»

1.5 Article 14.2

«None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or, represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.»

1.6 Article 16.2

«It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.»

1.7 Articles 18.2 and 18.3

«18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies' Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies' Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.»

2. Granting of authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda.

3. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to modify Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraph 2; 14.2; 16.2; 18.2 and 18.3 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:

1.1 Article 8.1

«The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»

1.2 Article 8.9

«Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by videoconference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.»

1.4 Article 11. paragraph 2

«The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.»

1.5 Article 14.2

«None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or, represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.»

1.6 Article 16.2

«It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires, in such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.»

1.7 Articles 18.2 and 18.3

«18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies' Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.»

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolved to grant authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN & PARTNERS to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

There being no further business, the Chairman closes the meeting.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de REPCO 27 S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.328, constituée en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 28 juin 2006, non encore publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (ci-après dénommée la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente nomme comme Secrétaire Maître Catherine Delsemme, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme Scrutatrice Maître Violaine Couturier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, la présidente, le secrétaire et la scrutatrice dressent la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur le mandataire, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

La présidente déclare et requiert du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros), représenté par 2.478 Actions A et 822 Actions B, (les actions A et les Actions B sont désignées ensemble comme les «Actions»), sont présents ou valablement représentés à l'assemblée générale. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider pour tous les points mentionnés à l'agenda, sans qu'il y eu de convocation préalable.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Modification des Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraphe 2; 14.2; 16.2; 18.2 et 18.3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

1.1 Article 8.1

«Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.»

1.2 Article 8.9

«Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateurs) est/sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.»

1.4 Article 11. paragraphe 2

«Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social»

1.5 Article 14.2

«Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur, ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées, à l'unanimité, par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.»

1.6 Article 16.2

«L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.»

1.7 Articles 18.2 et 18.3

«18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.»

«18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.»

2. Autorisation donnée à (i) tout administrateur de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda.

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant elle-même comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et passé par un vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de modifier les Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraphe 2; 14.2; 16.2; 18.2 et 18.3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

1.1 Article 8.1

«Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.»

1.2 Article 8.9

«Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.»

1.4 Article 11. paragraphe 2

«Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.»

1.5 Article 14.2

«Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur, ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières

n'aient été préalablement approuvées, à l'unanimité, par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.»

1.6 Article 16.2

«L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.»

1.7 Articles 18.2 et 18.3

«18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents, tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera soi rapport.»

«18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les compte annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise, ainsi que tous les autre documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaire pendant les heures régulières de bureau.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé d'autorisé (i) tout administrateur de la Société ou (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg, à effectuer toutes les formalités nécessaires ei relation avec les présentes résolutions.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandan la parole, le président met fin à la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant; la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par nom prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Rabia, C. Delsemme, V. Couturier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2006, vol. 539, fol. 36, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 novembre 2006.

J. Seckler.

(126889.2/231/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

REPCO 27 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 118.328.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 novembre 2006.

J. Seckler.

(126891.3/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

NOUVELLE TERREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 60.878.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04855, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour la société NOUVELLE TERREST S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(128303.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

115609

CAIRNBULG SECURITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Petange, 81, rue J-B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 108.164.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion tenue à Paris le 27 septembre 2006

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Mark Nicolson a été nommé en tant que co- gérant de la société.

Il résulte dudit procès-verbal que les pouvoirs sur les comptes de la société auprès de la DEXIA BIL au Luxembourg ont été modifiés comme suit:

- pour les instructions portant sur un montant inférieur à 5.000,- EUR la signature d'un seul des trois co-gérant est requise.

- pour les instructions portant sur un montant supérieur à 5.000,- EUR et inférieur à 100.000,- EUR la signature de deux co-gérants est requise.

- pour les instructions portant sur un montant supérieur à 100.000,- EUR la signature de deux co-gérants est requise et dans tous les cas celle de Monsieur Mark Nicolson est requise.

Gérants:

Monsieur John Jones, gérant de sociétés

Demeurant Courtnay Loge Hove, GB-BN3 2WF Hove

Monsieur Pascal Wagner, comptable

Avec adres. Prof. 81, rue J-B Gillardin, L-4735 Pétange

Monsieur Mark Nicolson, gérant de société

Demeurant Cairnbulg Castle, Fraserburg, Aberdeen shire AB 43 8TN

Pétange, le 27 septembre 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126361.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

CHARTERHOUSE POPPY III, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 116.734.

—
In the year two thousand and six, on the twenty-six day of September.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED, a Private Limited Company, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House, under registration number 2290328, as general partner of CCP VIII LPs N° 2.2;

duly represented by Mr Antoine Barat, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 September 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of CHARTERHOUSE POPPY III (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 116 734, incorporated pursuant to a deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 22 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 August 2006, number 1479.

The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the share capital by an amount of three thousand euro (EUR 3,000.-) in order to increase it from its current amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) up to eighteen thousand euro (EUR 18,000.-) through the issue of one hundred twenty (120) shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The one hundred twenty (120) shares have been subscribed by CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED as general partner of CCP VIII LP N° 2.2 and paid up in cash by the subscriber so that the total amount of three thousand euro (EUR 3,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

The proxyholder is authorised to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscribers.

The total contribution of three thousand euro (EUR 3,000.-) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at eighteen thousand euro (EUR 18,000.-) represented by seven hundred twenty (720) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu:

CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED, une société anonyme (Private Limited Company) ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, Royaume Uni, immatriculée à la Companies House, sous le numéro 2290328, en tant que general partner de CCP VIII LPs N° 2.2;

dûment représentée par M. Antoine Barat, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2006. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de la société CHARTERHOUSE POPPY III (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116 734, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 22 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 août 2006, numéro 1479.

La comparante, détenant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille euros (EUR 3.000,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) par l'émission de cent vingt (120) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les cent vingt (120) parts sociales ont été entièrement souscrites par CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED en tant que general partner de CCP VIII LPs N° 2.2 et payées en numéraire par le souscripteur, de sorte que le montant total de trois mille euros (EUR 3.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire les nouvelles parts sociales au nom et pour le compte des souscripteurs.

L'apport total de trois mille euros (EUR 3.000,-) est entièrement alloué au capital social.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art.6.** Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) représentée par sept cent vingt (720) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Barat, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, vol. 155S, fol. 59, case 3. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2006.

J. Elvinger.

(126661.3/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

CHARTERHOUSE POPPY III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 116.734.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 44263 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

J. Elvinger.

(126662.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

RÜGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 93.179.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05715, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Signature.

(126714.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

WATERWAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 93.184.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05714, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Signature.

(126715.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

WATERWAY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 92.567.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05713, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Signature.

(126716.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

IBERTRANS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 55, rue Anatole France.
R. C. Luxembourg B 31.122.

Le bilan au 31 décembre 2005 et annexes, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05712, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Signature.

(126717.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Fri-el INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 113.985.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social

Après délibération, le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur, avec effet au 27 juillet 2006, Mme Sophie Jacquet, employée privée, née le 7 mai 1974 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société.

Cette résolution, adoptée à l'unanimité, sera ratifiée par la prochaine assemblée générale de la Société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fri-el INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme

C. Santoiemma / S. Bravetti

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129853.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

115612

HUBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 12A, A Benzelt.
R. C. Luxembourg B 72.936.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature

Mandataire

(128347.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

REPCO 22 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 114.185.

In the year two thousand six, on the tenth day of October.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of REPCO 22 S.A., a company having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, incorporated under the laws of Luxembourg, by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler, known as Maître Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, dated on February 13, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, dated on May 2, 2006, number 863, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 114.185. The articles of association have been amended for the last time by virtue of a deed of Maître Jean Seckler dated on August 7, 2006, not yet published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (hereinafter referred to as the «Company»).

The extraordinary general meeting is presided by Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Maître Catherine Delsemme, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Maître Danielle Kolbach, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer draw up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of EUR 80,380.- (eighty thousand three hundred eighty Euro) divided into 6,036 A Shares and 2,002 B Shares (the A Shares and together with the B Shares being «the Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraph 2; 14.2; 16.2; 18.2 and 18.3 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:

1.1 Article 8.1

«The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»

1.2 Article 8.9

«Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by videoconference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies' Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.»

1.4 Article 11. paragraph 2

«The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.»

1.5 Article 14.2

«None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or, represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.»

1.6 Article 16.2

«It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.»

1.7 Articles 18.2 and 18.3

«18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies' Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies' Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.»

2. Granting of authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda;

3. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to modify Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraph 2; 14.2; 16.2; 18.2 and 18.3 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:

1.1 Article 8.1

«The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»

1.2 Article 8.9

«Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by videoconference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.»

1.4 Article 11. paragraph 2

«The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.»

1.5 Article 14.2

«None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or, represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.»

1.6 Article 16.2

«It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.»

1.7 Articles 18.2 and 18.3

«18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies' Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the re-

gistered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.»

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolved to grant authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN & PARTNERS to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

There being no further business, the Chairman closes the meeting.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de REPCO 22 S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.185, constituée en vertu d'un acte du notaire Léon Thomas Metzler, connu sous le nom de Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 13 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 2 mai 2006, numéro 863. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Jean Seckler en date du 7 août 2006, non encore publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (ci-après dénommée la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente nomme comme Secrétaire Maître Catherine Delsemme, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme Scrutatrice Maître Danielle Kolbach, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, la présidente, le secrétaire et la scrutatrice dressent la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur le mandataire, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

La présidente déclare et requiert du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social de EUR 80.380,- (quatre-vingts mille trois cent quatre-vingts euros) représenté par 6.036 Actions A et 2.002 Actions B, (les actions A et les Actions B sont désignées ensemble comme les «Actions»), sont présents ou valablement représentés à l'assemblée générale. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider pour tous les points mentionnés à l'agenda, sans qu'il y eu de convocation préalable.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Modification des Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraphe 2; 14.2; 16.2; 18.2 et 18.3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

1.1 Article 8.1

«Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.»

1.2 Article 8.9

«Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateurs est/sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.»

1.4 Article 11. paragraphe 2

«Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.»

1.5 Article 14.2

«Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur, ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées, à l'unanimité, par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.»

1.6 Article 16.2

«L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.»

1.7 Articles 18.2 et 18.3

«18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.»

«18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.»

2. Autorisation donnée à (i) tout administrateur de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda.

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant elle-même comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et passé par un vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de modifier les Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraphe 2; 14.2; 16.2; 18.2 et 18.3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

1.1 Article 8.1

«Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.»

1.2 Article 8.9

«Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.»

1.4 Article 11. paragraphe 2

«Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.»

1.5 Article 14.2

«Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur, ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées, à l'unanimité, par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.»

1.6 Article 16.2

«L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.»

1.7 Articles 18.2 et 18.3

«18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents, tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.»

«18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé d'autoriser (i) tout administrateur de la Société ou (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg, à effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président met fin à la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Rabia, C. Delsemme, D. Kolbach, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2006, vol. 539, fol. 35, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 novembre 2006.

J. Seckler.

(126893.2/231/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

REPCO 22 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 114.185.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 novembre 2006.

J. Seckler.

(126895.3/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

INTERNATIONAL FINANCE CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 96.254.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature

Mandataire

(128349.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

GIOCHI PREZIOSI LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 41.180.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BV07077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Signature.

(128451.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

MARKET PLACE CAPITAL DEVELOPMENT (MKD) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 62.179.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature
Mandataire

(128350.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ARADO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 100.828.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature
Mandataire

(128354.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

**KHB KRANKENHAUSBERATUNGS- UND PRÜFUNGSGESELLSCHAFT, MBH,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 51.810.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature
Mandataire

(128357.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

EAU VIVE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 107.605.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature
Mandataire

(128392.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

SEVERLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 73.585.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

(128457.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Signature.

REPCO 24 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 114.187.

In the year two thousand six, on the tenth day of October.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of REPCO 24 S.A., a company having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, incorporated under the laws of Luxembourg, by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler, known as Maître Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, dated on February 13, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, dated on May 9, 2006, number 905 registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 114.187 (hereinafter referred to as the «Company»).

The extraordinary general meeting is presided by Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Maître Catherine Delsemme, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Maître Violaine Couturier, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer draw up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of EUR 33,000.- (thirty-three thousand Euro) divided into 2,478 A Shares and 822 B Shares (the A Shares and together with the B Shares being «the Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraph 2; 14.2; 16.2; 18.2 and 18.3 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:

1.1 Article 8.1

«The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»

1.2 Article 8.9

«Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by videoconference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies' Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.»

1.4 Article 11. paragraph 2

«The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.»

1.5 Article 14.2

«None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or, represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.»

1.6 Article 16.2

«It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.»

1.7 Articles 18.2 and 18.3

«18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies, Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies, Act shall be deposited at the reg-

istered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.»

2. Granting of authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda.

3. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to modify Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraph 2; 14.2; 16.2; 18.2 and 18.3 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:

1.1 Article 8.1

«The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»

1.2 Article 8.9

«Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by videoconference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.»

1.4 Article 11. paragraph 2

«The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.»

1.5 Article 14.2

«None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or, represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.»

1.6 Article 16.2

«It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.»

1.7 Articles 18.2 and 18.3

«18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies' Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.»

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolved to grant authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN & PARTNERS to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

There being no further business, the Chairman closes the meeting.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de REPCO 24 S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.187, constituée en vertu d'un acte du notaire Léon Thomas Metzler, connu sous le nom de Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 13 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 9 mai 2006, numéro 905 (ci-après dénommée la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente nomme comme Secrétaire Maître Catherine Delsemme, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme Scrutatrice Maître Violaine Couturier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, la présidente, le secrétaire et la scrutatrice dressent la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur le mandataire, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

La présidente déclare et requiert du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros), représenté par 2.478 Actions A et 822 Actions B, (les actions A et les Actions B sont désignées ensemble comme les «Actions»), sont présents ou valablement représentés à l'assemblée générale. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider pour tous les points mentionnés à l'agenda, sans qu'il y eu de convocation préalable.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Modification des Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraphe 2; 14.2; 16.2; 18.2 et 18.3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

1.1 Article 8.1

«Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.»

1.2 Article 8.9

«Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateurs est/sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.»

1.4 Article 11. paragraphe 2

«Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.»

1.5 Article 14.2

«Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur, ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées, à l'unanimité, par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.»

1.6 Article 16.2

«L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.»

1.7 Articles 18.2 et 18.3

«18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.»

«18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.»

2. Autorisation donnée à (i) tout administrateur de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda.

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant elle-même comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et passé par un vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de modifier les Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraphe 2; 14.2; 16.2; 18.2 et 18.3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

1.1 Article 8.1

«Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.»

1.2 Article 8.9

«Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.»

1.4 Article 11. paragraphe 2

«Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.»

1.5 Article 14.2

«Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur, ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées, à l'unanimité, par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.»

1.6 Article 16.2

«L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.»

1.7 Articles 18.2 et 18.3

«18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents, tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.»

«18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé d'autoriser (i) tout administrateur de la Société ou (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg, à effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président met fin à la séance.

115622

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Rabia, C. Delsemme, V. Couturier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2006, vol. 539, fol. 36, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 novembre 2006.

J. Seckler.

(126896.2/231/273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

REPCO 24 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 114.187.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 novembre 2006.

J. Seckler.

(126900.3/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

CLAY TILES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 95.970.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the fifteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

CLAY TILES SPONSORS, S.à r.l., a private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 95.971,

here represented by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on December 15, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the public limited liability company established in Luxembourg under the name of CLAY TILES MANAGEMENT S.A. (the «Company»), with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 95.970, incorporated on September 19, 2003 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C n° 1060 of October 13, 2003, and whose articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary dated October 30, 2003, published in the Mémorial C n° 1309 of December 9, 2003, by a deed of the undersigned notary dated April 28, 2004, published in the Mémorial C n° 729 of July 15, 2004 and by a deed of the undersigned notary dated July 12, 2004, published in the Mémorial C n° 1047 of October 19, 2004.

- The share capital of the Company presently amounts to one million four hundred fifty-two thousand and twenty-five Euro (EUR 1,452,025.-) represented by five hundred sixty-nine thousand and six hundred (569.600) class A shares, seventy thousand four hundred twenty (70.420) class B shares and five hundred twenty-one thousand six hundred (521,600) class C shares of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

- The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the directors and statutory auditor of the dissolved Company of their mandate as of today.
- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CLAY TILES SPONSORS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 95.971,

ici représentée par Monsieur Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2005. Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La comparante est actuellement la seule actionnaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CLAY TILES MANAGEMENT S.A. (la «Société»), avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 95.970, constituée le 19 septembre 2003 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C n° 1060 du 13 octobre 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné le 30 octobre 2004, publié au Mémorial C n° 1309 du 9 décembre 2003, suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné le 28 avril 2004, publié au Mémorial C n° 729 du 15 juillet 2004 et suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné le 12 juillet 2004, publié au Mémorial C n° 1047 du 19 octobre 2004.

- La Société a actuellement un capital social d'un million quatre cent cinquante-deux mille vingt-cinq euros (EUR 1.452.025,-), représenté par cinq cent soixante-neuf mille six cents (569.600) actions de classe A, soixante-dix mille quatre cent vingt (70.420) actions de classe B et cinq cent vingt et un mille six cents (521.600) actions de classe C d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date du dessus.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, vol. 151S, fol. 52, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

J. Elvinger.

(127144.3/211/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

115624

PROCOM CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 10, rue de l'Ouest.
R. C. Luxembourg B 62.799.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2006.

Signature

Mandataire

(128395.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

SEAHORSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 72.949.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 17 novembre 2006 que M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128426.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

QUASAR IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 100.519.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 17 novembre 2006 que M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128431.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ANNA CHROMY FOUNDATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 91.529.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2006

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata

Monsieur Stein Wolfgang, 6, boulevard des Moulins, MC-98000 Monaco, né le 23 mai 1939 à Berlin

Madame Stein Anna, 6, boulevard des Moulins, MC-98000 Monaco, née le 18 juillet 1940 à Krumau.

Renouvellement du mandat de président pour une durée de 6 ans:

Monsieur Stein Wolfgang, 6, boulevard des Moulins, MC-98000 Monaco, né le 23 mai 1939 à Berlin.

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

FIDUCIAIRE & EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A., RC Luxembourg B 70.909, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

Le bureau

I. Deschuytter / S. Paché / S. Livoir

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(129879.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

PNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 72.754.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 20 novembre 2006 que M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128433.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

PARSIMONY BROTHERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 93.985.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 17 novembre 2006 que M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128441.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

VENTHONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 12, rue de l'industrie.
R. C. Luxembourg B 87.453.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

S. Livoir.

(129823.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

**BRE/HOTEL HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/FRENCH HOLDCO 2, S.à r.l.).**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 111.890.

In the year two thousand and six, on the third day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.375,

here represented by Ms Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 2 May 2006, which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole partner (the «Sole Partner») of BRE/FRENCH HOLDCO 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 29 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 352 of 17 February 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 111.890.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Partner resolved to change the name of the Company from BRE/FRENCH HOLDCO 2, S.à r.l. to BRE/HOTEL HOLDCO, S.à r.l.

As a consequence, the Sole Partner resolved to amend article 4 of the Company's articles of association so as to read as follows:

«**Art. 4.** The Company will assume the name of BRE/HOTEL HOLDCO, S.à r.l.».

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.375,

ici représentée par Mademoiselle Nicole Schmidt-Troje, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 mai 2006.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, en sa qualité d'associé unique (l' «Associé Unique») de BRE/FRENCH HOLDCO 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.890, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 352 du 17 février 2006 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Seule résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société de BRE/FRENCH HOLDCO 2, S.à r.l. en BRE/HOTEL HOLDCO, S.à r.l.

En conséquence l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 4 qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de BRE/HOTEL HOLDCO, S.à r.l.».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 mai 2006, vol. 436, fol. 68, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): H. Hellinckx.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mai 2006.

H. Hellinckx.

(126958.3/242/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**BRE/HOTEL HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/FRENCH HOLDCO 2, S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 111.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mai 2006.

H. Hellinckx.

(126960.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

PALAIS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 89.418.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 17 novembre 2006 que M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128443.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

LATIN REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 107.297.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 17 novembre 2006 que M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128447.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

AMIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-6434 Echternach, 1, rue Duchscher.
R. C. Luxembourg B 101.050.

L'an deux mille six, le sept novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Régis Lux, employé de la FIDUCIAIRE EUROLUX, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, agissant en sa qualité de mandataire de:

1.- Monsieur Hichem ben Lamine Samaali, gérant d'entreprises, demeurant actuellement à L-6440 Echternach 21, rue de la Gare,

2.- Madame Paola Filipetti, gérante de sociétés, demeurant à L-8041 Strassen, 109, rue des Romains, tous deux ici représentés en vertu de deux procurations données sous seing privé, le 3 novembre 2006, lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels associés, représentés comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée AMIRA, S.à r.l. avec siège social à L-6434 Echternach, 1, rue Duchscher, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 772 du 27 juillet 2004,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 101.050.

Lesquels associés, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident à l'unanimité d'élargir l'objet social de la société et en conséquence l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objets:

- les services administratifs et comptables pour les sociétés du groupe,
- la centrale d'achat et gestion des stocks pour le compte des sociétés du groupe,
- l'achat et la location de mobiliers, matériels, équipements professionnels et de véhicules pour compte des sociétés du groupe,
- le commerce de tous articles d'habillement et d'accessoires de la branche, et
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. Lux, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, vol. 155S, fol. 98, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivré, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 novembre 2006.

P. Decker.

(127205.3/206/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

AMIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6434 Echternach, 1, rue Duchscher.

R. C. Luxembourg B 101.050.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(127206.3/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**SEVEN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CENTRAL EUROPEAN ASSET MANAGEMENT HOLDING).**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 118.808.

In the year two thousand and six, on the eighth of November.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

POLISH ENTERPRISE INVESTORS III, LLC, with registered office at 1 Exchange Place, Suite 1000, Jersey City, NJ 07302, acting as general partner of POLISH ENTERPRISE FUND V, L.P.,

here represented by Mr Philippe Ponsard, «ingénieur commercial», with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of CENTRAL EUROPEAN ASSET MANAGEMENT HOLDING, a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 118.808, incorporated pursuant to a deed of M^e Martine Decker, notary residing in Hesperange, acting in replacement of M^e Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich on the 24th day of August 2006, published on the 21st day of October 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1979.

The appearing party representing the entire share capital takes the following resolution:

Sole resolution

The sole member decides to amend the corporate name of the Company from CENTRAL EUROPEAN ASSET MANAGEMENT HOLDING. into SEVEN HOLDINGS, S.à r.l. and to amend article first of the articles of incorporation of the Company, which henceforth will read as follows:

«There exists a company under the name SEVEN HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company governed by these articles and by the relevant legislation.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

POLISH ENTERPRISE INVESTORS III, LLC, ayant son siège social au 1 Exchange Place, Suite 1000, Jersey City, NJ 07302, agissant en tant que general partner de POLISH ENTERPRISE FUND V, L.P.,

ici représentée par Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante, représentée comme dit ci-avant, et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée CENTRAL EUROPEAN ASSET MANAGEMENT HOLDING, ayant son siège social à L1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 118.808, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 24 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1979 du 21 octobre 2006.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, prend la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de CENTRAL EUROPEAN ASSET MANAGEMENT HOLDING en SEVEN HOLDINGS, S.à r.l. et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SEVEN HOLDINGS, S.à r.l., régie par les présents statuts et par les dispositions légales.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Ponsard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, vol. 156S, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 15 novembre 2006.

P. Decker.

(127218.3/206/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**SEVEN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CENTRAL EUROPEAN ASSET MANAGEMENT HOLDING).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 118.808.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(127219.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

MACETE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 110.101.

L'an deux mille six, le douze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MACETE S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110.101, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 26 du 5 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mai 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre cent treize mille (413.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation de capital à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent vingt-six mille euros (EUR 826.000,-) à neuf cent vingt-six mille euros (EUR 926.000,-) par l'émission de cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, assorties d'une prime d'émission totale d'un million sept cent cinquante-sept mille six cent soixante-quinze euros (EUR 1.757.675,-).

2.- Renonciation des actionnaires existants à la souscription et libération des 50.000 actions nouvelles par apport en nature.

3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent vingt-six mille euros (EUR 826.000,-) à neuf cent vingt-six mille euros (EUR 926.000,-) par l'émission de cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des cinquante mille (50.000) actions nouvelles la société NUOVA SALUTE Società Semplice, ayant son siège à Soave (VR) via A. Manzoni.

Intervention - Souscription - Libération

Est intervenue à l'instant:

La société NUOVA SALUTE S.S., prédésignée,
ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée,
en vertu d'une procuration délivrée, le 10 juillet 2006,

laquelle par son représentant susnommé, a déclaré souscrire aux cinquante mille (50.000) actions nouvellement émises et déclare libérer les actions assorties d'une prime d'émission totale d'un million sept cent cinquante-sept mille six cent soixante-quinze euros (EUR 1.757.675,-), faisant au total la somme d'un million huit cent cinquante-sept mille six cent soixante-quinze euros (EUR 1.857.675,-), et les a libérées par apport en nature consistant en:

Divers terrains agricoles cultivés et de bâtiments à usage agricole situés dans la commune de Santo Stino di Livenza (VE le long de la route provinciale numéro 59 comme suit:

- folio 39, parcelle 188 d'une superficie de 48.804 m²;
- folio 40, parcelle 176 d'une superficie de 267.660 m²;
- folio 39, parcelle 8 d'une superficie de 1.700 m²;
- folio 39, parcelle 9 d'une superficie de 1.940 m²;
- folio 39, parcelle 11 d'une superficie e 127.150 m²;
- folio 39, parcelle 13 d'une superficie de 1.600 m²;
- folio 39, parcelle 14 d'une superficie de 1.880 m²;
- folio 39, parcelle 21 d'une superficie de 273.200 m²;
- folio 39, parcelle 39 d'une superficie de 797.055 m²;
- folio 39, parcelle 50 d'une superficie de 205.620 m²;
- folio 39, parcelle 68 d'une superficie de 111.050 m²;
- folio 36, parcelle 41 d'une superficie de 22.260 m².

Ces immeubles sont plus amplement spécifiés au document dénommé «Annexe».

Ce document, après avoir été signé ne varietur par toutes les comparantes et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Titre de propriété

La NUOVA SALUTE S.S. est devenue propriétaire des immeubles ci-avant suivant acte reçu par Maître Cesare Peloso, notaire de résidence à Vérone (Italie) en date du 26 octobre 1989, sous le numéro 64848 de son répertoire et sous le numéro de racc. 10827.

Conditions de l'apport immobilier

L'entrée en jouissance est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la société.

Les immeubles sont apportés dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales.

Il résulte d'une attestation délivrée par Monsieur Stefano Malago, ingénieur, demeurant à Viale della Fiera, 14, I-37135 Vérone, que les immeubles ne sont grevés d'aucune inscription.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

L'apport comprend également tous les éléments incorporels tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

La société est tenue de respecter les baux soit verbaux soit écrits pouvant exister et sera par contre subrogée dans tous les droits des souscripteurs contre les locataires.

Pour l'exécution du présent acte, et notamment pour en assurer la publication et la transcription au bureau des hypothèques compétent en Italie, pouvoir est accordé par les actionnaires à Maître Marco Carbonari, notaire de résidence à Perugia, Italie, aux fins de prendre toutes mesures afférentes.

En particulier, pouvoir lui est accordé de procéder si besoin en est, à tout ajout, toutes rectifications ou modifications ayant trait aux désignations et contenances cadastrales, ainsi qu'à toutes déclarations supplémentaires additives, modificatives ou autres concernant le titre de propriété, l'exécution de domicile, le fisc, et d'une manière générale à faire et signer toutes déclarations rendues nécessaires pour l'enregistrement et la transcription du présent acte, le tout avec pouvoir de substitution.

Par ailleurs Madame Beatrice Colleoni, demeurant au 37129 Vérone, Via XX Settembre 29, (VR) Italie est nommée représentante de la société pour les rapports fiscaux en Italie.

Les personnes qui font l'apport acceptent dès à présent que la société qui reçoit l'apport ainsi que ses organes assument même ultérieurement et de façon unilatérale, l'exécution de tous les actes et formalités ainsi que la réalisation de toute démarche fiscale, légale, administrative afférente à l'apport, ainsi que la publication des dits actes et le changement de propriété.

Les actionnaires donnent par la présente pleine et entière décharge au notaire instrumentant quant aux formalités à accomplir en Italie.

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée le présent apport a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises H.R.T. REVISION, S.à r.l. ayant son siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, en date du 7 juillet 2006, dont la conclusion est la suivante:

Conclusion

Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas de remarques à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à 50.000 actions de EUR 2,- chacune de MACETE S.A., et à la prime d'émission de EUR 1.757.675 à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de MACETE S.A. et peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.

Ledit rapport restera, après avoir été paraphé ne varietur par toutes les comparantes et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport ainsi que les procurations, resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à neuf cent vingt-six mille euros (EUR 926.000,-), divisé en quatre cent soixante-trois mille (463.000) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-deux mille cinq cents euros (dont la somme de EUR 18.576,75 représentant le droit d'apport dû).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 juillet 2006, vol. 437, fol. 56, case 4. – Reçu 18.576,75 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(127024.3/242/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

MACETE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 110.101.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(127027.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

IRONLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 107.162.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 17 novembre 2006 que M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06278. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(128449.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

FUTURIMMO INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 97.801.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 17 novembre 2006 que M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06273. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(128450.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.
